Programme KAROLUS: échange entre administrations de fonctionnaires nationaux (modif. déc. 92/481/CEE)

1997/0214(COD) - 24/11/1997 - Proposition législative modifiée

Dans sa proposition modifiée, la Commission européenne a repris la plupart des amendements approuvés par le Parlement en première lecture. Les modifications portent essentielement sur le renforcement de la participation au programme ainsi que sur la planification budgétaire de KAROLUS : .de 1993 à 1997, les crédits de KAROLUS s'élèveront à 7,7 millions d'Ecus, .de 1998 à 1999, les crédits se monteront à 4,5 millions d'écus. Le montant cumulé de 12,2 millions d'écus correspondra à un chiffre global de 1.340 participants. En revanche, la Commission n'a pas repris les amendements du Parlement européen en matière de comitologie.